L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : Place du Carmes
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 20 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

A. E. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $600 à $200,000.
29 déc—6m

A VENDRE

A VENDRE—Grocerie et café avec installations. Le loyer est très bon marché. S'adresser coin Jackson et Bacon. 19 juin—3f

A VENDRE ou à louer, par ordre du propriétaire absent, la maison No 536 rue du Bayou, entre Claiborne et Derbigny ; terrain 3 pieds au-dessus de trottoir, jardin, &c. Conditions libérales. 19 juin—7f

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forgeron, No 73 Ste Anne, barrière en fer, balcons, verandahs, colonnes, chaudières, fourneaux, volets, tentes à mécanique.

DEMANDES.

On demande—Un bon cheval de famille pour cause de départ, sans défaut. On ne le prendra qu'étant quelque pr ix sera modéré. S'adresser G. B. No 511 Post office Box. 19 juin—

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer," 1 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle Orléans,
Hôtel de Ville, 19 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 16 de 1877, et pour la remplacer par une qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.
JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
10 juin—5 (en 30)

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par l'Avocat-général, contre le juge Marrast, No 9,846, Cour Suprême de la Louisiane.
ARTHUR MCGUIRK.
3 juin 3f en 1 m

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.
WM. DURDRIDGE.
29mai—5f en 30 j.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour obtenir une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, paver, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but ; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessement de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.
29 mai—7f en 30 j.

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL,
Agent.
20 mai—5 (en 30 j)

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, sur le bien-être de l'enlèvement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.
S. Z. RELF.
19mai—5f en 30 jrs

Mairie de la Nouvelle Orléans,
Hôtel de Ville, 18 mai 1888.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans a l'intention de demander à la Législature de la Louisiane pour obtenir l'adoption d'une loi qui fasse un don à la dite ville dans l'intérêt du district public, des terres marécageuses, propriétés vagues et inconnues, dans les limites municipales, saisies pour taxes.
JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
18 mai—5 f. en 30 j.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Amelia Plantage, veuve de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,472.—Division D.—Avis est par le présent donné, qu'une ordonnance de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Boekering, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 24 28

Succession de Veuve José Barba Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 24,366—Division B. Attendu que Mme Rosa Barba, femme de Antonio Fornaris, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu José Barba, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 24 29

Succession de Spencer Roan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,336—Division K. Attendu que Mme Roan, veuve, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Spencer Roan, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 juin—15 20 23

Succession de Martin Hoey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,869—Division D. Attendu que Mme Margaret Hoey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martin Hoey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19juin—10 23 28

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,739—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Chas F. Weisz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 juin—15 20 24

Succession de Charles Rettenbacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,696—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John E. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 24,277—Division A.—Isaac K. Levy & Son vs. leurs créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale Isaac K. Levy & Fils et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant William R. Kerr, notaire, à son bureau, No 28 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 23ème jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre les pétitionnaires soient suspendues, et que Sam. Henderson Jr., Esq., avocat, soit nommé pourvoyeur-conseil des créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—3f au 23 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyman vs ses créanciers—No 24,172—Division—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Santer, veuve de Léon Heyman, soit convoquée et tenue pardevant William R. Kerr, notaire en cette ville, le VENDREDI, 29ème jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application de la pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne nommée dans cette requête et de l'affaire en question soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé : ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—5f au 29 juin

Succession de Veuve Jean Duranjon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,921—Division A. Attendu que Mme Marguerite Duranjon a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Duranjon, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—10 23 28

Succession de Jean Laporte.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,777—Division A.—Isaac K. Levy & Son vs. leurs créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale Isaac K. Levy & Fils et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant William R. Kerr, notaire, à son bureau, No 28 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 23ème jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre les pétitionnaires et que les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Sam. Henderson Jr., Esq., avocat, soit nommé pourvoyeur-conseil des créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—3f au 23 juil

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
Les créances de la Compagnie sont rétablies par un vote populaire énorme, et reconnues par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres mois de l'année, et sont sous le contrôle du public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous donnons par le présent notre sanction et nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-similé de nos signatures.
G. T. Beauregard, J. A. Early
COMMISSAIRES.
Grand Tirage Mensuel,
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JUILLET 1888.
GROS LOT:
$30,000
100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ...$300,000, soit $300,000
1 Lot de ... 100,000 ... 100,000
1 Lot de ... 50,000 ... 50,000
1 Lot de ... 25,000 ... 25,000
2 Lots de ... 10,000 ... 20,000
5 Lots de ... 5,000 ... 25,000
25 Lots de ... 1,000 ... 25,000
100 Lots de ... 500 ... 50,000
200 Lots de ... 300 ... 60,000
500 Lots de ... 200 ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de $300, soit ... $30,000
100 Lots de $200, ... 20,000
100 Lots de $100, ... 10,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit ... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
3,134 Lots se montant à ... $1,054,800
NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots à leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.
☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser en sonnaigé. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser les lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans.
REMPLIREZ-VOUS que la présente du Général Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
REMPLIREZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, loyauté dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Dites-vous donc des contrefaçons et de plus grande vigilance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de ménage, d'ameublissement d'un photographe, de livres, d'outils, d'une nacre, d'articles de pêcheur, de substances chimiques, etc.

The Diamond Match Co. vs Geo. W. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,349—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

En mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un vaste assortiment de meubles de ménage de valeur, comprenant des matelas, des sommiers, draps, oreillers, couvertures, nattes, canal ombrelle, cannes, etc.

1 montre de dame—un REEL en argent massif pour pêcheur et autres articles pour pêcheur, etc.

24 volumes et un lot de mappes, une lorgnette d'opéra, etc.

1 boîte d'outils de charpentier, 1 base de travail, 1 collection de substances chimiques, etc.

4 paquets d'instruments de photographe et divers autres articles, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 15 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans ; d'un intérêt de valeur dans la fabrique à vapeur Enterprise pour la manufacture de personnes, portes, fenêtres et fabrique de boîtes, ainsi que les chantiers de bois, érigée et construite dans les bâtisses dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Louis, Bassin et Dauphine.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood vs seus créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin, 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon bureau, Rues Nos. 171 à 181 rue St. Louis, coin Franklin, le MARDI, 26 juin 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous sur laquelle Francis Martin, de cette ville, a un nantissement d'après un acte de nantissement passé pardevant James Fahey, notaire, daté le 19 novembre 1887, à savoir :

Les deux tiers indivise et intérêt de Philip W. Sherwood dans la propriété, mis hors pour travailler le bois, bouilloires, pompes, governor, arbres de couche, poulies, belting, outils, instruments, modèles, dessins, stock manufacturé, bois brute et de chapelets, machinaillerie, glaces, meubles de bureau, etc., contenus dans les bâtisses sur l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Louis, Bassin et Franklin, dans cette ville, aussi les bâtisses elles-mêmes et les animaux, wagon, charrette, buggy et harnais dans l'îlot et sur les chantiers de bois, aussi le même intérêt indivise dudit Sherwood dans tous les comptes ouverts dus à l'en raison sociale de Schlueter Smith & Co., exécuteur de la succession de New Orleans Loan & Building Association et une action du stock du Mechanics, Lumbermen & Builders Exchange, le tout étant publiquement minutieusement et plus amplement décrit dans l'inventaire de la propriété et l'actif de l'ex succession de Alexander Smith & Co., enregistré le 1 octobre 1887, auquel il est référé et qui fait partie spéciale dudit acte de nantissement mentionné ci-dessus, exécuté pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 19 novembre 1887.

Exceptant cependant :

Une partie du stock manufacturé et bois brut et de charpente, arbres de couche, poulies, haubans, quincaillerie et verre et une pompe à Kowle, dont les détails sont et seront dans les comptes ouverts que le dit Philip W. Sherwood peut collecter.

Qui a été libéré du nantissement, de temps en temps par la dit Francis Martin pour accommoder le dit Sherwood.

Toute la propriété ci-dessus décrite ayant été inventoriée de nouveau par le shérif civil le 13 juin 1888.

Les deux tiers indivise et intérêt du dit Philip W. Sherwood dans toute la propriété seront offerts et vendus d'après le dit nouvel inventaire pris par le dit shérif civil le 13 juin 1888 et qui peut être inspecté à son bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15.19 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Jean Pierre Carrère vs Giovanni Arsta.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,105—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Tréme et St Pierre, désigné comme lot No 8 de l'îlet No 34, mesurant 30 pied 7 pouces de front, 30 pieds de face à la rue St-Pierre, 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 85 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée ; le tout conformément à un plan dressé par l'ingénieur, déposé pour référence au bureau de Joseph Duvallier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arsta, par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juin—6 12 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

Plus grand lot de girocerics de famille et de choix.

Vins, Liqueurs, Whiskies, Etc. Aussi, Comptoirs, Etagères, Installations, Etc.

—Aussi—

Un Mulet, deux Charrettes, un lot de Harnais, Divers, Etc.

Dans l'affaire de H. P. Poupart vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,126—En vertu d'un ordre de vente, en date du 11 juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le VENDREDI, 22 juin 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 26 rue des Ursulines, tout le contenu du dit local, contenant un grand assortiment d'épicerie, vins, whiskies, etc.

Aussi, un mulet, deux charrettes, un lot de harnais, etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic provisoire.
12 juin—12,16,19,22

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLEANS—No 24,014. Division E.

Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut :

Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 18 avril 1887, par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans, conformément à la loi passée lui conférant la loi par la législature de l'Etat de la Louisiane, à la session de 1884, lui No 82 approuvée le 10 juillet 1884, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat et de ville non payées dues sur les propriétés ci après décrites pour les années 1877 et 1878, accessoire au nom de (inconnu) :

Description de la propriété :

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lo No 5 dans l'îlet No 314, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Rochebave et Tonti le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds ; 2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 6, dans l'îlet No 314, borné par les rues Rochebave, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 8 mesurant 106 pieds sur la rue Rochebave, sur une profondeur de 100 pieds ;

Attendu que ladite veuve Jean Marie Laporte est devenue l'acquéreur et l'adjudicataire desdites propriétés, le prix d'adjudication étant payé préalablement décrite étant de cinq dollars, et pour la propriété secondement décrite de vingt un dollars que le 29 avril 1887, lesdites propriétés ont été transférées audit Jean Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Hourcade, notaire, et dûment enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 059 ;

Qu'il attend que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour faire monition en annonce, conformément à la loi et aux actions 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi de 1870, approuvée le 10 mars 1870, comme comme les Statuts Révisés de la Louisiane ;

Toutes les personnes ayant intérêt à ce qui suit à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci dessus décrites, par dette d'une hypothèque quelconque dans les propédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, ou de l'adjudication au profit de laquelle s'est opérée la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, les avis, les demandes, les annonces, le temps, le mode de la vente dans laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre manquement quelconque sont, par les présentes prévenus, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans d'avoir à déduire dans les trente jours à partir de celui où cette monition paraîtra pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député greffier.
9mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John McGuinness vs. ses créanciers—No 24,226—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 10 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt ; que Ag. Bernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 30 mai 1888.
Signé : A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
A. LISSERS, Député Greffier
30mai—3f en 30j

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de valeur sur la rue du Canal Bourbon, sans crédit.

Succession de Edward S. Warshburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre rue Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Basquet, Broséé et Dorgenois, désignés comme lots numéros 1 et 2 et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de M. Magner, ancien notaire, comme pl n numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de front à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers rue Broséé et le lot numéro quatorze mesure vingt-sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, désignée conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, arpenteur-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent deux pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et puis, dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet et conformément au dit plan, est subdivisée en quatre lots de divers mesurements.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet numéro 503, borné par les rues St. Louis, Scott, Conti et Dortes, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues Conti et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent trente pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et puis, dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet et conformément au dit plan, est subdivisée en quatre lots de divers mesurements.

Ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan déposé en l'étude de M. Magner, ancien notaire, comme pl n numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de front à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers rue Broséé et le lot numéro quatorze mesure vingt-sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Olympia, Gasquet, Murat et Canal, dans le Premier District de cette ville, désignée conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds six pouces de face à la rue Olympia, cent quatre-vingt-quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Gasquet sur une profondeur de trois cent quinze pieds un pouce sur une ligne parallèle à la rue Murat et puis, dans le fond, deux cent trente-trois pieds onze pouces sur une ligne oblique. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Olympia et Gasquet et conformément au dit plan, est subdivisée en quatre lots de divers mesurements irrégulers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart au plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à ordre et garantis par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque privilégiée et lien de vendeur sur la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garantie et sous condition résolutoire, conformément à l'article 2474 du Code Civil, dans le cas où les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes de ville et de l'Etat, et les droits de l'Exchange, le tout étant publiquement et plus amplement décrit dans l'inventaire de la propriété et l'actif de l'ex succession de Alexander Smith & Co., enregistré le 1 octobre 1887, auquel il est référé et qui fait partie spéciale dudit acte de nantissement mentionné ci-dessus, exécuté pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 19 novembre 1887.

Exceptant cependant :

Une partie du stock manufacturé et bois brut et de charpente, arbres de couche, poulies, haubans, quincaillerie et verre et une pompe à Kowle, dont les détails sont et seront dans les comptes ouverts que le dit Philip W. Sherwood peut collecter.

Qui a été libéré du nantissement, de temps en temps par la dit Francis Martin pour accommoder le dit Sherwood.

Toute la propriété ci-dessus décrite ayant été inventoriée de nouveau par le shérif civil le 13 juin 1888.

Les deux tiers indivise et intérêt du dit Philip W. Sherwood dans toute la propriété seront offerts et vendus d'après le dit nouvel inventaire pris par le dit shérif civil le 13 juin 1888 et qui peut être inspecté à son bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15.19 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Jean Pierre Carrère vs Giovanni Arsta.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,105—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Tréme et St Pierre, désigné comme lot No 8 de l'îlet No 34, mesurant 30 pied 7 pouces de front, 30 pieds de face à la rue St-Pierre, 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 85 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée ; le tout conformément à un plan dressé par l'ingénieur, déposé pour référence au bureau de Joseph Duvallier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arsta, par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juin—6 12 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

Plus grand lot de girocerics de famille et de choix.

Vins, Liqueurs, Whiskies, Etc. Aussi, Comptoirs, Etagères, Installations, Etc.

—Aussi—

Un Mulet, deux Charrettes, un lot de Harnais, Divers, Etc.

Dans l'affaire de H. P. Poupart vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,126—En vertu d'un ordre de vente, en date du 11 juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le VENDREDI, 22 juin 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 26 rue des Ursulines, tout le contenu du dit local, contenant un grand assortiment d'épicerie, vins, whiskies, etc.

Aussi, un mulet, deux charrettes, un lot de harnais, etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic provisoire.
12 juin—12,16,19,22

**MONIT